

**SEVADEC**  
**Syndicat mixte pour l'Élimination et la**  
**Valorisation des Déchets ménagers du**  
**Calaisis**

Nombre de Membres		
Affiliés au Comité Syndical	En exercice	Présents
22	22	14

\*\*\*\*\*

**Extrait du Registre des Délibérations**

*L'an deux mille vingt-deux et le mardi 22 mars à 14h30, le Comité Syndical du SEVADEC, légalement convoqué le 16 mars 2022, s'est réuni au Pôle Administratif du SEVADEC sous la Présidence de Monsieur Guy ALLEMAND.*

**ETAIENT PRESENTS :**

Mesdames Isabelle MUYS (suppléante de M. MARCOTTE-RUFFIN), Corinne NOEL, Messieurs Emmanuel AGIUS (pouvoir reçu de Mme BOUCHART), Guy ALLEMAND, Guy BEGUE (suppléant de M. HAMY), Charles COUSIN, Bruno DEMILLY, Yves ENGRAND, Pascal GAVOIS, Gérard GRENAT, Claude KIDAD, Jacques LOUCHEZ, Fabrice MARTIN (suppléant de Mme DESEIGNE), Philippe MIGNONET.

**ETAIENT EXCUSES :**

Mesdames Natacha BOUCHART (pouvoir donné à Monsieur AGIUS), Véronique DESEIGNE (suppléée par M. MARTIN), Brigitte MARCQ, Messieurs Marc BOUTROY, Bruno DEJONGHE, Michel HAMY (suppléé par M. BEGUE), Hugo MARCOTTE-RUFFIN (suppléé par Mme MUYS), Olivier MAJEWICZ, Antoine PERALDI, Olivier PLANQUE.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Monsieur Pascal GAVOIS

**F2-03-2022 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021**

Rapporteur : Monsieur Gérard GRENAT, Vice-président

Monsieur le Président expose aux membres du Comité Syndical que :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Comptable accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Comptable Public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Reçu à la Sous-Préfecture de CALAIS le

3 U MARS 2022

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- statuant sur l'exécution du budget 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Vu l'avis favorable du Bureau Syndical réuni le 15 mars 2022, le Comité Syndical décide, à l'unanimité :

- **DE DECLARER** que le compte de gestion, pour l'exercice 2021, du budget du SEVADEC dressé par le Comptable, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois  
susdits,*

*Pour Copie Conforme,  
Le Président,*

  
CEDEX

Reçu à la Sous-Préfecture de CALAIS le

30 MARS 2022

Décision rendue exécutoire  
Le 30/03/2022  
Certifié exact,  
L'ordonnateur. 